



ORDRE DU JOUR

C.C.A.S.

Jeudi 25 Juin 2026 à 18H30

C.C.A.S.:

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 21/04/2026
3. Installation du Conseil d'exploitation de La Régie autonome Maison Pour Tous

- ACTION SOCIALE CCAS:

4. Délégation au Président : secours d'urgence en numéraire

- RÉGIE AUTONOME CENTRE SOCIAL MAISON POUR TOUS:

5. Budget Régie MPT : Décision Modificative Investissement 2026-01
6. Contrats d'engagement éducatifs Centre de loisirs
7. Modification du tableau des effectifs
8. Tarifs Maison Pour Tous Camps
9. Régie MAISON POUR TOUS : Modification : ajout moyen de paiement en numéraire

QUESTIONS DIVERSES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Jeudi 25-06-2026
Membres en exercice : 17
Date de convocation : 18-06-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

Etaient présents : Jean-Paul BRINGER - Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY - Patrice POUGET - Sandrine LAIGRE - Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Violaine SOUVETON - Frédéric CHOPARD - Véronique BRUN

Etaient représentés : Philippe BETHERY par Jean-Paul BRINGER

Etaient excusés : Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - David FREJAVILLE - Emmanuel DEBARD - Carole OLLIER - Martine BRUN

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

01/Désignation du secrétaire de séance

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Jean-Paul BRINGER

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.

Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent Madame Chantal LEROY en qualité de secrétaire de séance.

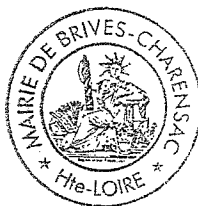
Conseil d'Administration du CCAS 25-06-26

Conseil d'Administration du CCAS 23-06-20		
Nombre de Conseillers présents		12
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance

JPB-CL

2026/030



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Jeudi 25-06-2026
Membres en exercice : 17
Date de convocation : 18-06-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

Etaient présents : Jean-Paul BRINGER - Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY - Patrice POUGET - Sandrine LAIGRE - Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Violaine SOUVETON - Frédéric CHOPARD - Véronique BRUN

Etaient représentés : Philippe BETHERY par Jean-Paul BRINGER

Etaient excusés : Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - David FREJAVILLE - Emmanuel DEBARD - Carole OLLIER - Martine BRUN

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

02 /Adoption du compte-rendu du 21 avril 2026

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Jean-Paul BRINGER

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application.

Vu l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales prévoyant que :

- le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le maire et le ou les secrétaires.
 - Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.
- Vu le principe du parallélisme des formes ;

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Conseil d'Administration du CCAS 25-06-26

Nombre de Conseillers présents		12
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Jeudi 25-06-2026
Membres en exercice : 17
Date de convocation : 18-06-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

Etaient présents : Jean-Paul BRINGER - Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Patrice POUGET - Sandrine LAIGRE- Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Violaine SOUVETON -Frédéric CHOPARD- Véronique BRUN

Etaient représentés : Philippe BETHERY par Jean-Paul BRINGER

Etaient excusés : Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - David FREJAVILLE - Emmanuel DEBARD - Carole OLLIER - Martine BRUN

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

03/Installation du Conseil d'exploitation de la Régie autonome Maison Pour tous

Nomenclature	5- Institutions et Vie Politique / 5-2 Fonctionnement des assemblées
Rapporteur	Jean-Paul BRINGER

Vu la délibération n°4 du Conseil municipal du 11 juillet 2024 Approuvant la création de la régie autonome Maison Pour Tous Centre Social et la création du Conseil d'exploitation de celle-ci composé de :

- 3 membres du conseil d'administration du CCAS plus un membre suppléant
- 2 membres représentant les usagers plus un membre suppléant

Vu la délibération n°4 du Conseil municipal du 02 avril 2026 qui désigne les huit membres élus par le Conseil municipal devant siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Brives-Charensac

Vu la délibération n°4 du Conseil d'Administration du 21 avril 2026 d'installation du Conseil d'Administration suite aux élections municipales de 2026 ;

Considérant que suite aux élections municipales 2026, il y a lieu de renouveler les membres du Conseil d'exploitation de la Régie autonome Maison Pour Tous ;

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale, à l'unanimité des suffrages exprimés :

APPROUVENT la désignation des personnes suivantes en qualité de membre du Conseil d'exploitation de la régie :

En tant que membres représentant du conseil d'administration du CCAS (3)

- Jean-Bruno OUILLON
- Véronique BELIN
- Joëlle PALHIER

En tant que suppléant des membres représentant du conseil d'administration du CCAS (1)

- Serge JAVON

En tant que membres représentant des usagers de la Maison Pour Tous : (2)

- Raymonde LHOSTE
- Daniel CHAUVEL

En tant que suppléant des membres représentant des usagers de la Maison Pour Tous : (1)

- ANTHOUARD Cathy

ET DECLARENT INSTALLER Le Conseil d'exploitation de la Régie autonome Maison Pour Tous

Conseil d'Administration du CCAS 25-06-26

Nombre de Conseillers présents		12
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance

TPB-CL

2026/032



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Jeudi 25-06-2026

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 18-06-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

Etaient présents : Jean-Paul BRINGER - Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Patrice POUGET - Sandrine LAIGRE- Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Violaine SOUVETON - Frédéric CHOPARD- Véronique BRUN

Étaient représentés : Philippe BETHERY par Jean-Paul BRINGER

Etaient excusés : Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - David FREJAVILLE - Emmanuel DEBARD - Carole OLLIER - Martine BRUN

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

04/Délégation de pouvoir accordé par le Conseil d'Administration au Président

Nomenclature	5 Institutions et vie politique / 5.4 Délégations de fonction
Rapporteur	Joëlle PALHIER

Vu l'article R 123-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, qui prévoit :

« Le conseil d'Administration peut donner délégation de pouvoirs à son président ou à son vice-président dans les matières suivantes :

1° Attribution des prestations dans les conditions définies par le Conseil d'administration

Considérant la nécessité de pouvoir instruire rapidement toutes les demandes de secours d'urgence

Vu la délibération N°4 du 21 avril 2026 et la nécessité d'y ajouter la possibilité de dispenser les secours en numéraires ;

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Donnent délégation au Président pour accorder des secours exceptionnels d'urgence afin de venir en aide immédiatement aux personnes en grande difficulté, dans les conditions fixées ci-après :

Type d'intervention :

- prestations en numéraires
- prestations directes (prise en charge d'une facture auprès d'un créancier)

- Prestations en bon d'achat (aide d'urgence alimentaire)
- aide alimentaire par l'intermédiaire de la Banque Alimentaire dont le CCAS est adhérent

La limite financière de la délégation est fixée à **1000€ par secours**

Durée de la délégation : **pour toute la durée du mandat**

Conseil d'Administration du CCAS 25-06-26

Nombre de Conseillers présents		12
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance

JPB-cl

2026/033



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Jeudi 25-06-2026

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 18-06-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

Etaient présents : Jean-Paul BRINGER - Jean-Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Patrice POUUNET -Sandrine LAIGRE- Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Violaine SOUVETON -Frédéric CHOPARD- Véronique BRUN

Etaient représentés : Philippe BETHERY par Jean-Paul BRINGER

Etaient excusés : Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - David FREJAVILLE - Emmanuel DEBARD - Carole OLLIER - Martine BRUN

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

05/Budget MPT Décision Modificative 2026-01 Matériel Chantier Insertion

Nomenclature	7 Finances Locales / 7-1 Décisions budgétaires
Rapporteur	Bruno OUIILLON

Vu la délibération N° 15 Vote du Budget Principal 2026 de la Régie autonome Maison Pour Tous de Brives-Charensac du Conseil d'administration du 21/04/2026

Vu les acquisitions supplémentaires à effectuer concernant du matériel informatique et du matériel technique pour le Chantier Insertion ;

Considérant l'insuffisance de crédits en section d'investissement :

Au chapitre **21 Autres immobilisations financières à hauteur de 10 000€** (somme à confirmer ou modifier en séance)

-à l'article 21578 Autres matériel technique à hauteur de **5 000€**

-à l'article 217838 Autre matériel informatique à hauteur de **5 000€**

Considérant l'insuffisance de crédits en recettes

Au chapitre **13 Subventions d'investissement à hauteur de 10000€ soit**

-à l'articles 13148 Subvention transférables à hauteur de **10 000€**

Et qui peut se résumer de la façon suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 13148-020 : Subv. transf. Autres communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
D-21578-020 : Autre matériel technique	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-217838-424 : Autre matériel informatique (mise à dispo)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Total Général	10 000.00 €		10 000.00 €	

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-Approuvent la Décision Modificative qui s'équilibre comme présenté ci-dessus.

Conseil d'Administration du CCAS 25-06-26

Nombre de Conseillers présents		12
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Jeudi 25-06-2026
Membres en exercice : 17
Date de convocation : 18-06-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

Etaient présents : Jean-Paul BRINGER - Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Patrice POUGNET -Sandrine LAIGRE- Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Violaine SOUVETON -Frédéric CHOPARD- Véronique BRUN

Etaient représentés : Philippe BETHERY par Jean-Paul BRINGER

Etaient excusés : Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - David FREJAVILLE - Emmanuel DEBARD - Carole OLLIER - Martine BRUN

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

06/ Contrats d'Engagement Educatifs au centre de loisirs

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-2 Personnels contractuels
Rapporteur	Jean-Paul BRINGER

VU le code de l'action locale et des familles, notamment les articles L.423-1 et suivants et D.432-1 et suivants, relatifs aux personnels pédagogiques occasionnels des accueils collectifs de mineurs,

VU la circulaire ministérielle n° DJEPVA/DJEPVAA3/DGT/2012/230 du 11 juin 2012 relative aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur équivalent au repos quotidien pour les titulaires d'un contrat d'engagement éducatif (NOR : SPOJ122564C),

VU la délibération n° 10 du 19 mars 2025 relative au contrats éducatifs au centre de loisirs,

Considérant la nécessité de modifier les modalités de rémunération des personnes titulaires d'un contrat d'engagement ,

Monsieur le Président rappelle au Conseil d'administration que le recrutement des personnes titulaires d'un contrat d'engagement est à ce jour encadré par les dispositions d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 19 mars 2026.

Monsieur le Président expose qu'au regard de l'organisation des activités du CLSH, et notamment l'organisation de séjours durant les périodes de vacances scolaires, il est nécessaire de modifier la délibération du 19 03 2025 comme suit :

ARTICLE 1 : Le CCAS accepte de recruter des personnes qualifiées en animation sous la forme de contrat d'engagement éducatif tel que défini dans les articles L432-1 et suivants et D 432-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles. Le nombre de jours travaillés par une personne titulaire d'un tel contrat ne devra pas excéder un plafond de 80 jours appréciés sur chaque période de 12 mois consécutifs.

Ces recrutements seront possibles dans les limites suivantes :

les mercredis hors vacances scolaires	6 contrats CEE par jour
Petites vacances scolaires (y compris journée(s) de préparation)	8 contrats CEE par jour
Grandes vacances scolaires (y compris journée(s) de préparation)	12 contrats CEE par jour

ARTICLE 2 :

Le salaire est versé mensuellement.

A compter du 1^{er} juillet 2026, les animateurs recrutés sous la forme de contrat d'engagement éducatif seront rémunérés tous les mois sur la base d'une rémunération journalière égale, pour un temps de travail hebdomadaire forfaitaire de 35 ou 48 heures, à :

59,84 €/ jour pour les titulaires du BAFA et en cours de formation BAFA
52,00 €/ jour pour les non titulaires du BAFA.

Une indemnité supplémentaire de 30,00€/nuît sera versée en cas de séjour.

Les repas du midi seront pris en charge par la collectivité.

Le cas échéant, les repos compensateurs dus aux animateurs à l'issue de certains séjours feront l'objet de période de repos comme défini dans le décret n°2012-581 du 26 avril 2012.

ARTICLE 3 : Le Président est autorisé à signer tous documents relatifs à ces contrats d'engagement éducatif.

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ABROGENT** les dispositions de la délibération n° 10 du 19 03 2026 relatives aux modalités de recrutement et de rémunération des personnels sous contrat d'engagement éducatif.
- **APPROUVENT** les modalités de recrutement et de rémunération des personnels sous contrat d'engagement éducatif définies ci-dessus à compter de l'accomplissement des mesures de transmission et de publicité de la présente délibération.
- **DECIDENT** d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026

Conseil d'Administration du CCAS 25-06-26

Comité d'Administration du CERS 2006-2010		
Nombre de Conseillers présents		12
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Chantal LEROY

Président du C.C.A.S.



La secrétaire de séance

TPB - ce

2026/035



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Jeu**di 25-06-2026**

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 18-06-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

Etaient présents : Jean-Paul BRINGER - Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Patrice POUGNET -Sandrine LAIGRE- Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Violaine SOUVETON -Frédéric CHOPARD- Véronique BRUN

Etaient représentés : Philippe BETHERY par Jean-Paul BRINGER

Etaient excusés : Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - David FREJAVILLE - Emmanuel DEBARD - Carole OLLIER - Martine BRUN

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

07/Modification du tableau des effectifs du Centre Communal d'action Sociale

Nomenclature	4 – Fonction Publique / 4-1 Personnels Titulaires et stagiaires
Rapporteur	Jean-Paul BRINGER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée ;

Considérant qu'il appartient au Conseil d'administration de fixer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale, à l'unanimité des suffrages exprimés :

➤ **CREENT**, 1 poste d'Agent d'animation Territorial, à Temps complet à compter du 01/08/2026.

- **CREENT**, 1 poste d'Agent d'animation Territorial, à Temps non complet de 26h/semaine à compter du 01/08/2026.

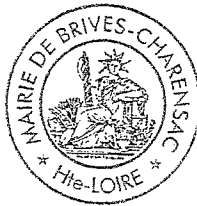
Conseil d'Administration du CCAS 25-06-26

Nombre de Conseillers présents		12
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Jeudi 25-06-2026

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 18-06-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

Etaient présents : Jean-Paul BRINGER - Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Patrice POUUNET -Sandrine LAIGRE- Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Violaine SOUVETON -Frédéric CHOPARD- Véronique BRUN

Etaient représentés : Philippe BETHERY par Jean-Paul BRINGER

Etaient excusés : Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - David FREJAVILLE - Emmanuel DEBARD - Carole OLLIER - Martine BRUN

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

08/Tarifs MPT 2026 Camps	
Nomenclature	7 Finances / 7.5 Divers
Rapporteur	Véronique BELIN

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration :

-que conformément à la délibération 04 du conseil d'administration du CCAS du 11 juillet 2024, il a été approuvé la création d'une régie autonome dénommée Maison Pour Tous Centre social, laquelle sera uniquement dotée de l'autonomie financière et reprendra en régie les activités de l'AUMPT.

-conformément à la délibération 7 du conseil d'administration du CCAS du 28 novembre 2024, il a été créé un budget annexe Régie Maison Pour Tous Centre social

-conformément à la délibération 8 du conseil d'administration du CCAS du 28 novembre 2024, il a été institué une régie de recettes et d'avances auprès d'Etablissement public administratif local Régie autonome Maison Pour Tous Centre Social et que son article 4 définit les produits encaissés comme les prestations de la Régie Maison Pour Tous (liste exhaustive)

Considérant que les tarifs 2026 2027 des prestations de la Régie Maison Pour Tous doivent être validées par le Conseil d'administration du Centre communal d'action social afin de pouvoir les encaissés dans le cadre de la régie de recettes :

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale, à l'unanimité des suffrages exprimés :

-VALIDENT les tarifs 2026 des camps pour l'été ALSH + SECTEURS ADOS ci-dessous :

Tarifs Ados Camp été 13-17 ans :

Tarifs sans aide CAF de 2180€					
TARIFICATION DU SEJOUR ÉTÉ 2026 POUR UN GROUPE DE 10 JEUNES EN FONCTION DU COEFFICIENT FAMILIAL ET DU LIEU D'HABITATION DE L'ENFANT					
Tarifs brivois		Hors aide JPA	Avec aide JPA	Tarif non brivois	
QF1 - 0 à 457	QF1 Brivois	290,00 €	242,00 €	QF1 Non Brivois	320,00 €
QF2 - 458 à 762	QF2 Brivois	295,00 €	247,00 €	QF2 Non Brivois	325,00 €
QF3 - 763 à 1068	QF3 Brivois	300,00 €	252,00 €	QF3 Non Brivois	330,00 €
QF4 - 1069 et +	QF4 Brivois	305,00 €	257,00 €	QF4 Non Brivois	335,00 €
					Avec aide JPA
					282,00 €
					287,00 €
					292,00 €
					297,00 €

Les familles habitantes de Haute Loire ayant un coefficient familial inférieur à 1500 auront un accompagnement supplémentaire de 12€ par enfant sur le séjour par le dispositif "aide aux séjours" de l'association Jeunesse au Plein Air 43, ce qui projet une aide 48€ pour le séjour

Tarifs avec aide CAF de 2180€					
TARIFICATION DU SEJOUR ÉTÉ 2026 POUR UN GROUPE DE 10 JEUNES EN FONCTION DU COEFFICIENT FAMILIAL ET DU LIEU D'HABITATION DE L'ENFANT					
Tarifs brivois		Hors aide JPA	Avec aide JPA	Tarif non brivois	
QF1 - 0 à 457	QF1 Brivois	90,00 €	42,00 €	QF1 Non Brivois	105,00 €
QF2 - 458 à 762	QF2 Brivois	95,00 €	47,00 €	QF2 Non Brivois	110,00 €
QF3 - 763 à 1068	QF3 Brivois	100,00 €	52,00 €	QF3 Non Brivois	115,00 €
QF4 - 1069 et +	QF4 Brivois	105,00 €	57,00 €	QF4 Non Brivois	120,00 €
					Avec aide JPA
					57,00 €
					62,00 €
					67,00 €
					72,00 €

Les familles habitantes de Haute Loire ayant un coefficient familial inférieur à 1500 auront un accompagnement supplémentaire de 12€ par enfant sur le séjour par le dispositif "aide aux séjours" de l'association Jeunesse au Plein Air 43, ce qui projet une aide 48€ pour le séjour

Tarif CLSH 9-12 ans Camp du 13 au 17 juillet dans l'Allier :

TARIFICATION DU SEJOUR ALSH ÉTÉ 2026 EN FONCTION DU COEFFICIENT FAMILIAL ET DU LIEU D'HABITATION DE L'ENFANT				
QF1 - 0 à 457	QF1 Brivois	140,00 €	QF1 Non Brivois	160,00 €
QF2 - 458 à 762	QF2 Brivois	150,00 €	QF2 Non Brivois	170,00 €
QF3 - 763 à 1068	QF3 Brivois	160,00 €	QF3 Non Brivois	180,00 €
QF4 - 1069 et +	QF4 Brivois	170,00 €	QF4 Non Brivois	190,00 €

Conseil d'Administration du CCAS 25-06-26

Nombre de Conseillers présents		12
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER



Chantal LEROY

2026/037

Publication électronique sur le site
<https://www.brives-charensac.fr/>
Le 29-06-2026

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le 
ID : 043-264300237-20260625-CCAS_26_2506_08-DE

Président du C.C.A.S.

La secrétaire de séance



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Jeudi 25-06-2026

Membres en exercice : 17

Date de convocation : 18-06-2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Paul BRINGER.

Etaient présents : Jean-Paul BRINGER - Jean-Bruno OUILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY- Patrice POUGET - Sandrine LAIGRE- Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Violaine SOUVETON - Frédéric CHOPARD- Véronique BRUN

Etaient représentés : Philippe BETHERY par Jean-Paul BRINGER

Etaient excusés : Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - David FREJAVILLE - Emmanuel DEBARD - Carole OLLIER - Martine BRUN

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Les Membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Président, Jean-Paul BRINGER., Maire, déclare la séance ouverte.

09/Régie d'avances MPT paiement en numéraire

Nomenclature	7 Finances / 7.5 Divers
Rapporteur	Véronique BELIN

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration :

-que conformément à la délibération 04 du conseil d'administration du CCAS du 11 juillet 2024, il a été approuvé la création d'une régie autonome dénommée Maison Pour Tous Centre social, laquelle sera uniquement dotée de l'autonomie financière et reprendra en régie les activités de l'AUMPT.

-conformément à la délibération 7 du conseil d'administration du CCAS du 28 novembre 2024, il a été créé un budget annexe Régie Maison Pour Tous Centre social

-conformément à la délibération 9 du conseil d'administration du CCAS du 18 décembre 2024, il a été institué une régie de recettes et d'avances auprès d'Etablissement public administratif local Régie autonome Maison Pour Tous Centre Social et que son article 4 définit les produits encaissés comme les prestations de la Régie Maison Pour Tous (liste exhaustive)

Vu l'avis du comptable ;

Au regard de la nécessité de pouvoir effectuer des paiements numéraires par les animateurs encadrant les camps d'été (ne tant que régisseurs) ;

JPB-ce

2026/038

Les Membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale, à l'unanimité des suffrages exprimés décident de valider la modification de la délibération n°08 du 28 novembre 2024 en ajoutant à son article 8 la possibilité de paiement en numéraire :

ARTICLE 8 :

- Les dépenses désignées à l'article 7 sont payées selon les modes de règlement suivants (11) :

-*Paiement en numéraire*

-Carte bancaire

-Virement

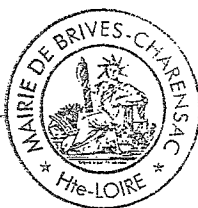
Conseil d'Administration du CCAS 25-06-26

Nombre de Conseillers présents		12
Nombre de Conseillers représentés		1
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Les signatures figurent au registre

Jean-Paul BRINGER

Président du C.C.A.S.



Chantal LEROY

La secrétaire de séance

FICHE DE PRESENCE
C.C.A.S. du 25-06-2026
QUORUM : 9

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

Monsieur Jean-Paul BRINGER, Maire
145 avenue Charles Dupuy
43700 BRIVES-CHARENSAC



Membres élus (8) :

Monsieur OUILLON Bruno
2 rue de Genebret
43700 BRIVES-CHARENSAC



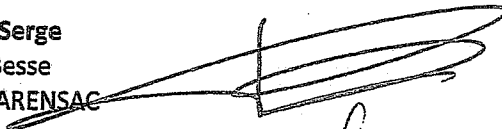
Madame BELIN Véronique
16 bis rue de la République
43700 BRIVES-CHARENSAC



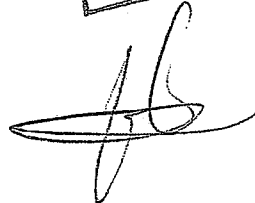
Madame PALHIER Joëlle
2 bis rue du garay
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur JAVON Serge
15 Chemin de la Besse
43700 BRIVES-CHARENSAC

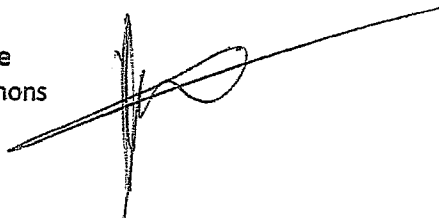


Madame LEROY Chantal
9 rue du pont de la Chartreuse
Le Clos de Corsac Les Tilleuls
43700 BRIVES-CHARENSAC



Monsieur BETHERY Philippe
9 rue des Myosotis
43700 BRIVES-CHARENSAC

Monsieur PUGNET Patrice
225 chemin du plateau de mons
12 le clos de farnier
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame LAIGRE Sandrine
Lotissement le Val de Mercoeur
9, rue des boutons d'or
43700 BRIVES-CHARENSAC



III - Membres de la Commission « ENFANCE & JEUNESSE »

Madame BRUN Véronique
11 avenue des sports
43700 BRIVES-CHARENSAC



Madame Carole OLLIER
105 allée grenache
lot les balcons d'Audinet
43700 BRIVES-CHARENSAC

Madame BRUN Martine
20 Rue du Vieux Brives
43700 BRIVES-CHARENSAC

C.C.A.S de Brives-Charensac

Séance du 25-06-2026

Feuillet de clôture

Numéros d'ordre des délibérations :

C.C.A.S :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration du 21/04/2026
3. Installation du Comité de Gestion

ACTION SOCIALE :

4. Délégation au Président : secours d'urgence en numéraire

RÉGIE AUTONOME CENTRE SOCIAL MAISON POUR TOUS :

5. Budget Régie MPT : Décision Modificative Investissement 2026-01
6. Contrats d'engagement éducatifs Centre de loisirs
7. Modification du tableau des effectifs
8. Tarifs Maison Pour Tous
9. Régie MAISON POUR TOUS : Modification : ajout moyen de paiement en numéraire

QUESTIONS DIVERSES

Liste des membres présents :

Étaient présents : Jean-Paul BRINGER - Jean-Bruno OUIILLON - Véronique BELIN - Joëlle PALHIER - Serge JAVON - Chantal LEROY - Patrice POUUNET - Sandrine LAIGRE - Christian MALROUX - Raymonde LHOSTE - Violaine SOUVETON - Frédéric CHOPARD - Véronique BRUN

Étaient représentés : Philippe BETHERY par Jean-Paul BRINGER

Étaient excusés : Nicole BESSE-BONNET - Bernard PAULIN - Nadine MIALON - David FREJAVILLE - Emmanuel DEBARD - Carole OLLIER - Martine BRUN

Invités présents : (avec voix consultative) : Sophie GARNIER – Catherine BARTHELEMY

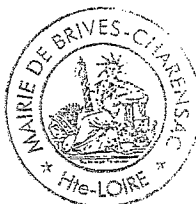
Secrétaire de séance : Chantal LEROY

Le président de séance

Jean-Paul BRINGER

La Secrétaire de Séance

Chantal LEROY



JPB-cl

2026/040